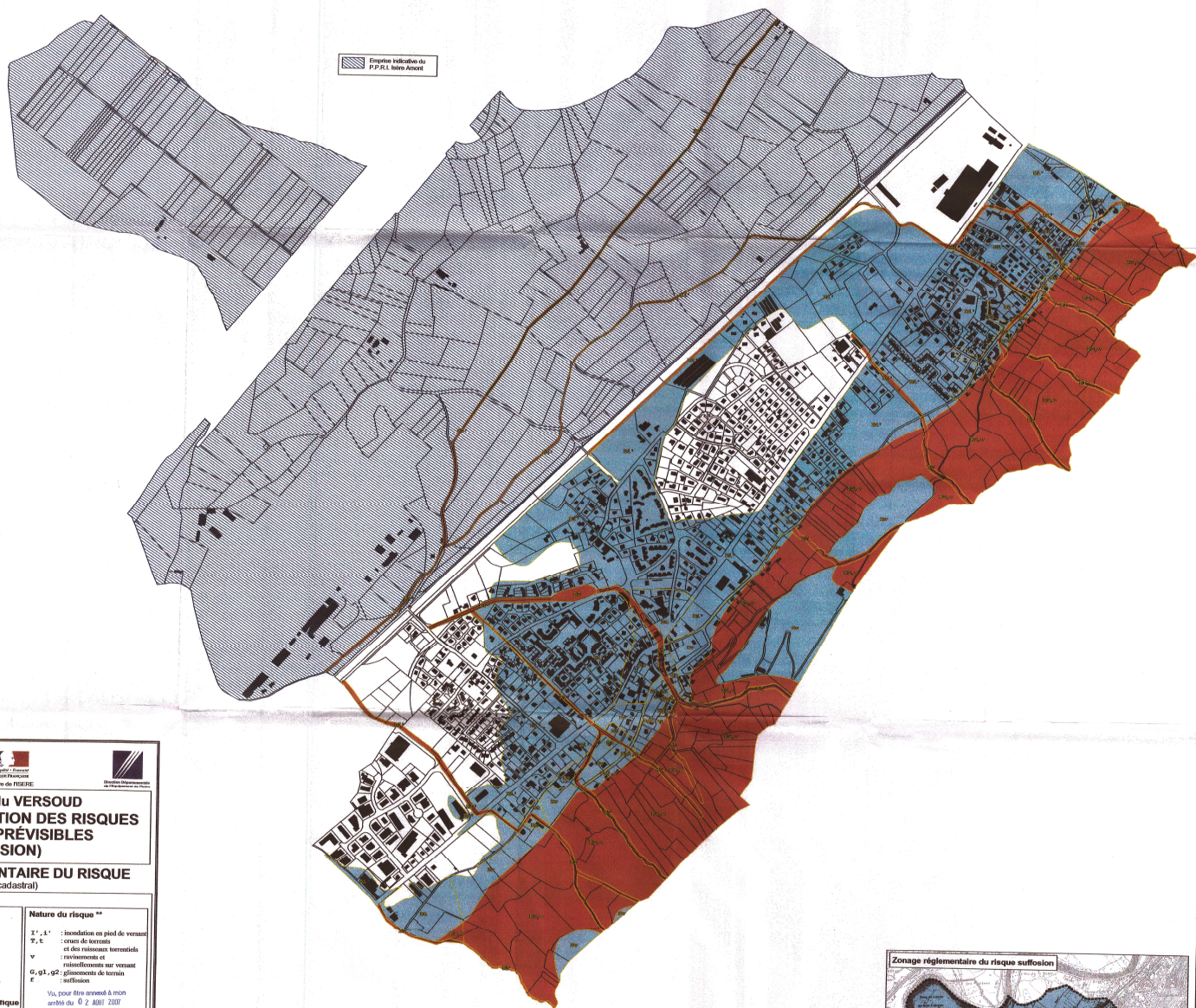






Commune du VERSOUD
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES
(RÉVISION)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
(sur fond cadastral)

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
 Zones d'interdictions	I¹, I² : Inondation en pied de versant cours de torrent et des réseaux torrentiels
 Zones de projet possible sous maîtrise collective	V : Renseignements et renseignements sur versant
 Zones de contraintes faibles	V₁, V₂, V₃ : Glissements de terrain versants
 Zones sans contraintes spécifiques	V₄ : Vals pour être amenés à mon arrêté du 02/08/2007 Pour le Préfet et par délégation le Secrétaire Général

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins.

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles
contraintes caractères en majuscule pour les autres cas),
éventuellement complété par un indice numérique.

Émission : C.VINCENT RTM38 Etabli le : Août 1996
Rédaction : Alp'Géorisques Modifié le : Mai 2007

Echelle : 1/5000

